Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N85-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 06 mai 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Paul GOARANT - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphanie DUMONT (pouvoir à Jacques EDERN), Catherine GOURMELON (pouvoir à Éric LE BOUR), Thierry MOAL (pouvoir à Michèle QUEAU), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

DEPORT : Bruno CORRILON

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
30 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 39	**Secrétaire de séance :**
30 avril 2026	Votants : 43	Gildas BERNARD

Réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Pol de Léon

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-05-N85	1.1	Stéphane CLOAREC

La loi du 16 décembre 2010 de « Réforme des Collectivités Locales » a institué les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) avec comme objectif, notamment la diminution du nombre de syndicats de communes.

C'est à ce titre que, d'une part, le Comité Syndical du S.I.V.U. Centre de Secours, gérant le C.I.S de Saint Pol de Léon, a décidé de sa dissolution et, d'autre part, le Conseil Communautaire de la CCPLéonard, le 11 décembre 2013, a décidé du transfert de la propriété du Centre de Secours de Saint Pol de Léon à la Communauté qui a été suivi d'une mise à disposition du S.D.I.S. .

Depuis, les seuls gros travaux ont concerné, début 2026, la réfection de la toiture avec le plan de financement suivant :

Montant Travaux HT	**Participation SDIS – CD29 32,77 %**	**Participations des Collectivités 67,23 %**	**Détail participations des 2 territoires**		**Participations territoire Morlaix Cté**		
			Participation HLC 82,40 %	**Participation Territoire Morlaix Cté 17,60 %**	**Morlaix Cté 13,87 %**	**Carantec 67,88 %**	**Henvic 18,25%**
109.297,29	35.816,72	73.507,57	60.590,98	12.916,59	1.790,82	8.768,22	2.357,55

Une rencontre s'est tenue le 17 avril 2026 entre les représentants du S.D.I.S., du Conseil Départemental du Finistère, du territoire de Morlaix Communauté et de HLC pour évoquer le projet de réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours qui est en réflexion depuis 2024.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N85-DE

A l'issue de la réunion il a été conclu :

- De la nécessité d'engager les démarches pour les travaux de réhabilitation ;
- Que le SDIS adresserait à la Communauté le programme des travaux établi précédemment ;
- De fixer le plafond de la participation de Haut-Léon Communauté, Carantec, Henvic et Morlaix Communauté à 2.000.000 T.T.C. tout compris (études, honoraires, travaux, frais annexes…) avec la clef de répartition financière arrêtée lors des travaux de couverture ;
- De confier à Haut-Léon Communauté la maîtrise d'ouvrage des travaux induisant :
  - Une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec le SDIS ;
  - Une convention de partenariat, entre les financeurs, définissant les modalités de Gouvernance (Comité de Pilotage, Comité Technique..), organisationnelles, du processus décisionnel…
  - Une convention financière fixant le cadre d'intervention, les modalités de versement… de chaque partie.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Confier à Haut-Léon Communauté la Maîtrise d'Ouvrage de la réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Pol de Léon en autorisant le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche ;
- Fixer le cadre organisationnel, décisionnel…. de la démarche dans une convention partenariale associant étroitement les représentants de Haut-Léon Communauté, du SDIS, de Carantec, Henvic, Morlaix Communauté et le Conseil Départemental du Finistère en autorisant le Président à signer toutes les pièces nécessaires ;
- Entériner le Plan de Financement suivant :

Montant Maximal travaux HT	Participation CD29 30,00 %	Participation SDIS 2,77 %	Participations des Collectivités 67,23 %	Détail participations des 2 territoires		Participations territoire Morlaix Cté		
				Participation HLC 82,40 %	Participation Territoire Morlaix Cté 17,60 %	Morlaix Cté 13,87 %	Carantec 67,88 %	Henvic 18,25%
2.500.000	750.000	69.250	1.680.750	1.384.938	295.812	41.029	200.797	53.986

- De lancer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération :
  - Consulter et retenir un économiste à partir du programme établi ;
  - Consulter et retenir un maître d'œuvre pour l'accompagnement du projet ;
  - Consulter et retenir les Bureaux d'études et de contrôles, entreprises… nécessaires à l'accompagnement du projet (Contrôle SPS, Contrôle Technique, Diagnostics...) ;
  - Consulter les entreprises pour la réalisation des travaux ;
  - D'autoriser le Président à signer tous les marchés résultant de ces démarches.

Présents	39
Pouvoirs	4
Votants	43
Pour	43
Contre	0
Abstention	0

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD